

Info-parents novembre 2026

Info-parents, journal mensuel aux parents

On se tient au courant !

À chaque début du mois, vous recevez votre journal mensuel *Info-parents* par courriel. Vous pouvez aussi consulter ce journal sur notre site web à l'adresse suivante: https://terre-soleil.cssmi.qc.ca/. Sachez que le site internet de l'école regorge d'informations essentielles sur la vie scolaire de votre enfant. Nous vous invitons à vous y référer.

École Terre-Soleil

800 rue de Sève

Ste-Thérèse, Québec

450-433-5355

Calendrier mensuel

NOVEMBRE 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 Journée pédagogique	11	12	13 Fin d'étape (sauf PAI)	14
15	16	17	18 Animation Archéophone 3e année	19 Rencontre de parents – 1er bulletin	20 Journée pédagogique	21
22	23 Conseil d'établissement 18h30	24	25	26	27	28
29	30 Animation Archéophone 4e année Animation littéraire 3 e année					© BlankCalendarPages.com

Semaine des professionnelles de l'éducation

Mot de la direction



Chers parents,

Au plus tard le 20 novembre, vous pourrez consulter, sur le Portail parents, le premier bulletin de votre enfant. De plus, vous recevrez, de la part des enseignants, un message vous invitant à une rencontre dans la semaine du 16 novembre. Les enseignants spécialistes seront également disponibles pour vous rencontrer.

Ce rendez-vous est un moment privilégié d'échange et peut certainement faire une différence pour votre enfant. Il s'agit d'une occasion de l'encourager et de le(la) guider dans son cheminement scolaire. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre implication, votre collaboration et votre soutien.

Nous vous invitons à consulter, sur le site de notre école (onglet programmes - évaluation), le document contenant toutes les informations en lien avec les différents bulletins de l'année scolaire (compétences évaluées, dates des différents bulletins, dates des épreuves CSSMI et MEQ).

Josée Plouffe, directrice

Vicky Larochelle, directrice adjointe

Informations de l'école



OBJETS DE VALEUR ET OBJETS DE LA MAISON À L'ÉCOLE

Nous faisons appel à votre collaboration pour que vos enfants évitent d'apporter à l'école des objets de valeur (bijoux, cellulaire (INTERDIT À L'ÉCOLE - voir code de vie), ainsi que tout autre objet de la maison. De plus, nous vous rappelons qu'il est clairement écrit, dans notre **code de vie**, qu'il n'est pas permis d'utiliser un appareil technologique personnel sans autorisation.

COUR D'ÉCOLE

Nous vous rappelons que la **surveillance des élèves** est assurée **à compter de 8h30** et qu'en fin de journée, la cour d'école est réservée au service de garde jusqu'à 18 h. Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer une bonne surveillance, nous demandons aux parents de rester à l'extérieur de la cour lorsque vous accompagnez votre enfant le matin ou à la fin des classes.

Élèves qui dînent à la maison: l'heure du retour sur la cour est **après 13h10**. Beaucoup d'élèves se présentent avant cette heure et ne peuvent pas entrer sur la cour en raison du ratio à respecter lors de la surveillance.

Dîners de pluie ou températures très froides: il est important que les élèves marcheurs reviennent pour l'après-midi **à 13h20** et ce, **par la porte principale**. Il est à noter que la surveillance n'est pas assurée sur la cour mais bien dans les classes lors de ces températures.

Merci infiniment pour votre collaboration.

STATIONNEMENT DU PERSONNEL

Nous vous rappelons que le stationnement est réservé au personnel **de 7h30 à 16h15**. Nous vous invitons à utiliser le stationnement sur la rue de Sève ou sur les rues autour de l'école.

De plus, le stationnement du personnel **n'est pas** l'endroit approprié pour y déposer votre enfant et ce, pour assurer sa sécurité.

ATTENTION: quelques accidents ont été évités de peu par les entrées/sorties rapides de certains parents. Nous vous demandons de respecter l'horaire affiché à l'entrée du stationnement et de ralentir lors de vos déplacements.

Nous vous remercions de votre collaboration.

ARRIVÉE DES JOURNÉES FROIDES

Nous vous invitons à discuter avec vos enfants de la façon dont ils doivent se vêtir avec l'arrivée de la saison froide. Il est essentiel de leur rappeler que les récréations semblent bien longues lorsque nous ne sommes pas suffisamment habillés pour affronter le froid. Le port des bottes est obligatoire à partir du moment où il y a de la neige et nous encourageons les élèves à porter des salopettes, des mitaines, une tuque et un foulard pour assurer leur confort (température hivernale). Les élèves dîneurs oublient facilement qu'ils passent environ 45 minutes à l'extérieur le midi.

Également, nous vous demandons de prévoir une **2e paire de bas** dans le sac d'école ainsi qu'une **2e paire de gants ou de mitaines** pour la récréation de l'après-midi. Lors de la période hivernale, il arrive régulièrement qu'ils soient humides ou trempés après avoir passé l'heure du diner à jouer dans la neige.

Merci de vous assurer de bien **identifier les vêtements et les accessoires** avec le nom de votre enfant. Il sera ainsi plus facile de leur remettre leurs vêtements rapidement lorsque que trouvés. La zone d'objets perdus se remplit rapidement en cette période de l'année.

OBJETS PERDUS À RÉCUPÉRER

Nous invitons les parents à visiter les tables d'objets/vêtements perdus lors de la rencontre de parents. Tout ce qui ne sera pas réclamé sera envoyé à un organisme après le 20 novembre.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous vous rappelons que vous pouvez être présents lors des réunions du conseil d'établissement pour des questions au « point du public » ou tout simplement assister à la rencontre. Veuillez consulter l'onglet « Conseil d'établissement » sur notre site école pour toutes les informations (liste des membres, calendrier des rencontres, procès-verbaux, etc.).

Vous pouvez également envoyer, via courriel, votre questionnement ou votre commentaire, celui-ci sera traité au "point du public" et un retour vous sera fait, au besoin.

La prochaine rencontre aura lieu le : **23 novembre, 18 h 30, au salon du personnel de l'école.**

MÉDICATION À L'ÉCOLE - PROCÉDURE

Une médication peut être administrée par un membre du personnel de l'école, et ce, **uniquement lorsque celle-ci a été prescrite par un professionnel de la santé**. Le parent doit fournir une étiquette de pharmacie officielle sur laquelle doivent se retrouver ces 4 informations :

1. Le nom complet de l'enfant;
2. La date d'expiration du médicament;
3. La posologie;
4. Le nom du prescripteur.

De plus, il faut également qu'un **formulaire d'autorisation** soit signé par les parents. Vous pouvez obtenir le formulaire d'autorisation au secrétariat de l'école ou auprès de la technicienne du service de garde. Sans ces conditions, veuillez prendre note que nous ne pourrons pas administrer de médication à l'école. **Aucune médication ne doit se retrouver dans les sacs d'école ou les boîtes à lunch des élèves, pour la sécurité de tous!**

ÉMISSION PRESCRIPTION MUSICALE À NE PAS MANQUER!!

Nous souhaitons vous informer de la date de diffusion de l'émission *Prescription musicale* dans laquelle nous avons du personnel et des élèves qui y apparaîtront. En effet, en juin dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme France Beaudoin et son équipe pour un

tournage à notre école portant sur un beau projet intégrateur français/musique. Nous tenons à souligner l'excellent travail dans ce projet de Mme Patricia Therrien, orthopédagogue, Mme Annie Simoneau, titulaire du groupe 501 (ainsi que ses élèves en 2025-2026) et Mme Caroline Chayer, enseignante spécialiste en enseignement de la musique. L'épisode avec l'équipe de Terre-Soleil sera en ondes aux dates suivantes:

- ICI Explora: 27 novembre 2026 à 19h30 (Disponible sur Tou.tv Extra après la diffusion)
- ICI Télé: 11 avril 2026 à 19h30 (Disponible sur Tou.tv après la diffusion)

Surveiller les réseaux sociaux de Pamplemousse Média. Des extraits seront relayés en amont et en aval de la diffusion.

Du 16 au 20 novembre: Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation



Nous tenons à souhaiter une merveilleuse semaine à nos professionnelles qui oeuvrent à notre école:

Madame Arianne Tremblay, orthophoniste (mercredi)

Madame Chloé Latreille et Mme Sophie Allain-Lemieux, ergothérapeutes (jeudi, vendredi)

Madame Annie Dubois, agente de correction en langage (mardi, mercredi)

Mme Isabelle Duval, psychologue (mercredi, jeudi)

Madame Catherine Cummings, psychoéducatrice (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Service de garde et du dîner



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DU 10 ET 20 NOVEMBRE

La date limite pour inscrire votre enfant à la journée pédagogique du 10 novembre est le 2 novembre. Les activités se dérouleront à l'école sous le thème "Une minute pour gagner".

La date limite pour inscrire votre enfant à la journée pédagogique du 20 novembre est le 12 novembre. Les activités se dérouleront à l'école sous le thème "À vous de jouer" et sortie au Cosmodôme et musée Armand Frappier (places limitées).

Pour la journée pédagogique du 3 décembre, la date limite pour y inscrire votre enfant est le 25 novembre. Les activités se dérouleront à l'école sous le thème "Le grincheux de Noël" et sortie au centre Clip'n Climb (places limitées).

Pour inscrire votre enfant, cliquez sur le lien suivant : inscription - journée pédagogique - service de garde

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les règles de fonctionnement du service de garde et du service des dîneurs sur notre site internet, onglet Services.

AVIS DE CHANGEMENT POUR VOTRE ENFANT OU ABSENCE

Lorsque vous nous informez d’une modification de présence pour votre enfant, il est **important d’en aviser le service de garde**, et ce, même si une note a été inscrite dans l’agenda. Par cette requête, nous voulons nous assurer que tous les messages soient bien

transmis aux personnes concernées. Vous pouvez laisser un message vocal (450-433-5355) ou par écrit au courriel sdg et ce, **avant 11h30 pour la journée même du changement**.
Notre priorité est la sécurité de tous nos élèves!

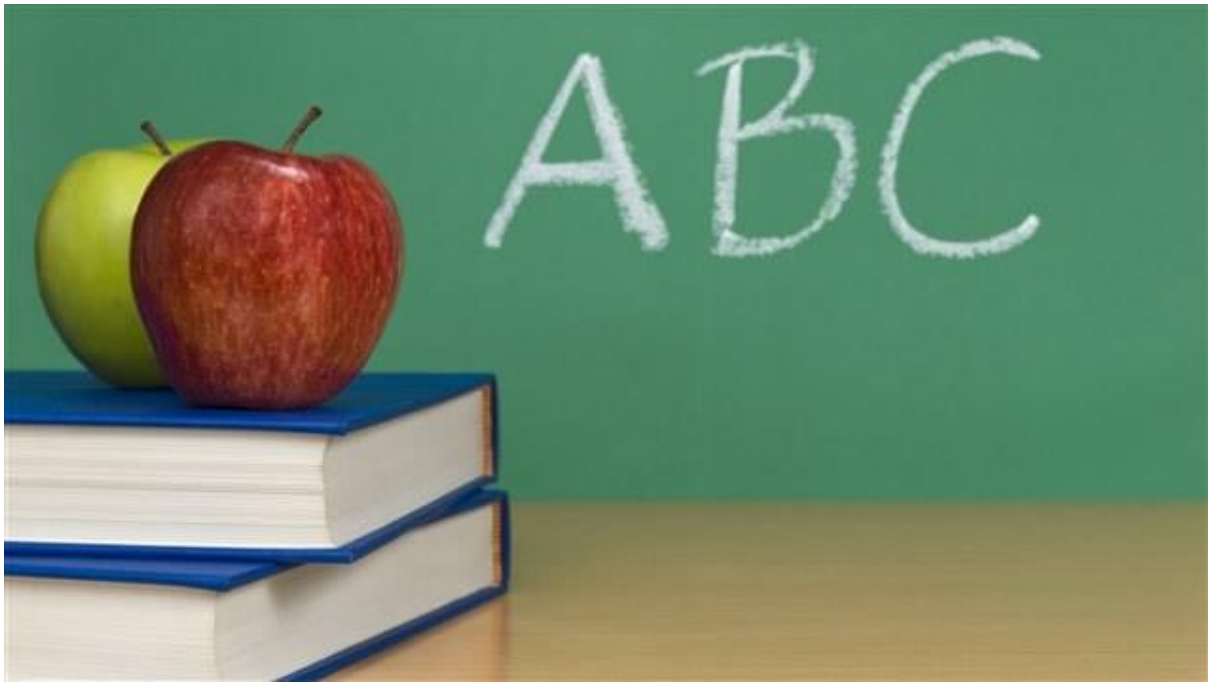
Nous vous remercions de votre collaboration habituelle!

Parenfant - partenaire de notre région



Vous pouvez consulter leur site pour plus d'information: Parenfant

CSSMI



INVITATION - JOURNÉE PARENTS LE 14 NOVEMBRE L'institut des troubles d'apprentissage vous invite à la journée parents du 14 novembre prochain pour une matinée de conférences gratuites, en compagnie de 7 spécialistes de renom, afin de vous aider à faire le point et à poursuivre l'année scolaire avec des repères plus clairs et des outils concrets. Cette journée se veut un espace bienveillant où les parents pourront s'informer, poser leurs questions et repartir avec des pistes pratiques pour accompagner leur enfant selon ses forces et ses besoins. Les conférences seront accessibles en direct, sur inscription, puis disponibles en rediffusion jusqu'au 14 décembre. Lien d'inscription : ici

VOTRE OPINION COMPTE : CONTRIBUEZ AU PEVR 2027-2031

Le CSSMI amorce la préparation de son prochain Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2027-2031. Parents, votre point de vue est essentiel!



Du 20 octobre au 30 novembre 2026, nous vous invitons à remplir un questionnaire afin de contribuer au portrait organisationnel du CSSMI. Votre participation nous permettra de

connaître les priorités que vous jugez les plus importantes comme parent afin d'orienter les actions du CSSMI au cours des quatre prochaines années.

👉 **Participer à la collecte d'information (environ 15 minutes) : Remplir le formulaire.**

Merci de prendre quelques minutes pour contribuer à la réussite et au bien-être des élèves du CSSMI.

Pour tous les parents des élèves de secondaire 4 et 5 seulement

C'EST BIENTÔT LA GRANDE SOIRÉE CARRIÈRES AU CSSMI !

Il s'agit d'un événement majeur où sont représentés plusieurs cégeps, centres de formation professionnelle, universités et autres organismes en lien avec le monde du travail.

Plus de 75 kiosques d'information seront sur place !

Pssst! Les 5 centres de formation professionnelle du CSSMI seront sur place avec plusieurs surprises à offrir. Venez les rencontrer!

